

Le SMA est destiné uniquement aux familles n'ayant pas d'autre mode de garde ce jour-là.

L'inscription des enfants est obligatoire et s'effectuera auprès du service des affaires scolaires

(Tél : 01.64.78.57.74).

Délai butoir : la veille du jour de grève avant 17h30.

Les enfants doivent être accompagnés matin et soir par leur représentant légal ou par une personne désignée par celui-ci. Un courrier doit attester de cette situation et mentionner le nom ainsi que les coordonnées de la personne autorisée à se voir confier l'enfant.

Une pièce d'identité lui sera demandée dès son arrivée à l'ALSH.

Lieu d'accueil

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situé 3 rue des Mariniers.

Le directeur de l'ALSH procédera à la vérification des enfants présents à partir de la liste d'inscriptions.

Les sites d'accueil peuvent varier en fonction du nombre total d'enfants pris en charge.

Pour un effectif :

<80 : ALSH

>80 : Au sein même des locaux scolaires

(salles de classe vacantes, cour de récréation...)

Horaires du SMA (Rentrée scolaire 2017-2018 - Retour à la semaine de 4 jours)

Accueil des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30